

Enedis menace d'un procès un opposant grenoblois au Linky

I Tais-toi et marche

La méthode n'est pas nouvelle. Faire baisser la tête à la majorité, la résigner, en s'attaquant judiciairement à celles et ceux qui refusent la marche imposée. S'attaquer au porte-monnaie aussi, car ce qui n'est qu'une simple ligne sur un budget pour Enedis sera un casse-tête pour un opposant sans grands moyens financiers.

Avant de revenir en arrière pour raconter l'histoire de la lutte de cet opposant à la pose d'un compteur Linky chez lui, il faut rappeler quelques faits.

II Une bergerie pleine de loups

C'est fin juillet 2015, dans un hémicycle désert qu'est voté la loi dite de transition énergétique. Entre vœux pieux et appels à une « croissance verte », « non prédatrice », mais « porteuse de compétitivité », le préambule ressemble à un catalogue d'injonctions paradoxales assez contradictoires, voire complètement antinomiques. Ceux qui auraient le courage de lire les 215 articles de cette loi peuvent y décrypter au passage la mise dans le marbre constitutionnel de la généralisation à l'ensemble du territoire des compteurs « communicants » d'électricité (Linky) de gaz (Gazpar) et d'eau.

Enedis (ERDF à l'époque) est chargé, concernant le volet électricité, d'équiper chaque foyer de France avec ces Linky avant fin 2020, soit 35 millions de foyers en 5 ans.

Initialement, une sanction est prévue contre les récalcitrants, mais celle-ci est abandonnée par le législateur qui semble vouloir éviter de braquer l'opposition naissante en jetant de l'huile sur le feu. Pour résumer, Enedis est mandaté, avec obligation de résultats, pour poser à marche forcée Linky, mais le consommateur peut tout à fait s'y opposer étant donné qu'il ne risque aucune sanction. De ce fait et selon le principe selon lequel tout ce qui n'est pas illégal doit être considéré comme légal, cela revient à légaliser ce refus.

III Le refus du Linky en HLM est un sport de combat

Une inégalité de fait dans le refus est instaurée entre ceux dont le compteur est à l'intérieur du domicile et les autres. Les premiers, malgré la lourde insistance d'Enedis et de ses sous-traitants peuvent facilement refuser les rendez-vous et garder porte close. En revanche, pour les seconds, hormis s'ils décident d'installer un campement sur leur palier, cela se révèle plus compliqué car les poseurs viennent à l'improviste, sans rendez-vous, lorsque les compteurs sont dans les parties communes ou dans la rue. Pour ceux qui ont la malchance de ne pas être propriétaires de leur logement, ou pire, habitent en HLM, la mission est proche de l'impossible.

Les 2 points précédents, d'ordre juridique et pratique, s'ils ne sont certainement pas les plus intéressants concernant le sujet du Linky sont néanmoins importants pour mieux appréhender le récit qui va suivre, relatant la lutte d'un habitant, que nous appellerons Julien, contre Enedis, Linky, et le monde qui va avec.

IV Etude de cas d'un refus de Linky en HLM

1 Un combat collectif avant tout

Julien vit à Pont-de-Claix, banlieue ouvrière du sud grenoblois. Dès 2013, il entend parler du Linky et trouve cela dangereux. Si, pour beaucoup d'opposants, l'émission d'ondes et le flicage sont des arguments déterminants, ce n'est pas ce qui motive prioritairement Julien. Pour résumer, il voit dans Linky un seuil supplémentaire, et pas des moindres, franchi avec l'arrivée de cet objet symptomatique d'une fuite en avant technologique menant à un désastre annoncé. En gros les promesses de ville intelligente, d'objets connectés et de data center gigantesque lui semblent franchement inquiétants. Alors que Pont-de-Claix est l'une des premières villes de l'agglomération touchée par la pose de ces compteurs, quelques personnes, dont Julien, fondent un collectif d'opposants sur la commune. Ils vont beaucoup s'activer au début de 2016. Leur premier travail sera d'informer la population des divers risques liés à ce compteur. La sous-information est patente et le tractage ainsi que la signature de pétition n'en sont que plus nécessaires et intensifs. Puis, 2 rassemblements successifs (une centaine de personnes chaque fois) sont organisés devant la mairie de Pont-de-Claix le 24 février et le 02 avril. Du second rassemblement naîtra le désir de fédérer les oppositions multiples au sein d'un nouveau collectif nommé Grenoble Anti-Linky, à l'échelle de la métropole. Entre temps, le maire de Pont-de-Claix (et accessoirement président de la Métropole), Christophe Ferrari, accepte de recevoir les opposants le 09 mars. Cette rencontre révèle surtout un fossé abyssal entre un élu bardé de certitudes et des habitants inquiets. On notera aussi que, ce jour-là, Christophe Ferrari a concédé que l'on avait le droit de refuser Linky.

2 Le vieux compteur contre Linky : le parcours du combattant

Parallèlement à cette opposition collective, Julien entreprend des démarches pour protéger son compteur. Cela commence par l'ornementation de ce dernier avec de nombreux autocollants explicites. Des photos sont prises. Une lettre (avec accusé de réception) envoyée à Enedis dès le 31 décembre 2015. En guise de réponse, un courrier standard et à côté de la plaque, qui insiste sur l'inoffensivité des émissions d'ondes, alors que Julien ne mentionnait pas dans sa lettre la question des ondes. Et un message téléphonique laconique, indiquant « avoir pris en compte sa demande ». Guère convaincu, Julien envoie une seconde lettre, toujours en AR, très claire sur son refus, accompagné des photos du compteur ornementé. Cette fois, la réponse frise l'autisme, Enedis se bornant à rappeler qu'il est tenu « d'assurer le remplacement des compteurs pour tenir compte des évolutions technologiques ». Fort bien, mais aucun habitant n'est « tenu » d'accepter les cadeaux empoisonnés d'Enedis. Comme les Linky se rapprochent dangereusement de chez lui, Julien décide ensuite de poser un verrou sur la porte du placard. Il ne faudra pas plus de deux semaines à la société HLM pour dégainer une lettre lui demandant d'ôter le verrou sans quoi il devra payer le serrurier qui s'en chargera. Déjà la menace de frapper au porte-monnaie. Julien obtempère à regret et enlève le verrou.

3 Les trolls existent et sont anti-Linky

Heureusement pour lui, des bienfaiteurs anonymes (trolls ou lutins, le débat reste ouvert) interviennent et installent 2 barres métalliques qui doivent empêcher le retrait de son vieux compteur électromécanique. La société HLM de Julien ne se manifestera pas cette fois-ci car les accusations formulées contre la pose du verrou ne tiennent pas avec les barres métalliques : le compteur est parfaitement accessible pour tout relevé, et la possibilité, en cas d'incident de couper l'électricité reste entière. Julien peut partir en vacance tranquille.

4 Retour au collectif

Pendant ce temps, le collectif Grenoble Anti-Linky s'active. Plusieurs rassemblements sont organisés à Grenoble et nous nous invitons dans un certain nombre de réunions d'acceptation sociale du Linky à destination des habitants et des élus, où nous apportons un peu de contradiction dans des débats qui en manquent singulièrement. En effet, il devient vite évident qu'Enedis envoie au front ces meilleurs experts en langue de bois, sophisme et noyage de poissons.

Dans le même temps, le nombre de communes votant des délibérations contre l'installation de Linky s'accroissent régulièrement. En Isère c'est le cas de Saint-Nizier-du-Moucherotte. Pour Eybens, c'est plus compliqué. Après avoir émis un vœu défavorable, cette ville se fait rapidement recadrer par la Métropole, dont le président, Christophe Ferrari s'empresse de faire voter par l'ensemble des 49 communes la composant, Eybens compris, un vœu favorable, à l'opposé de celui d'Eybens. Heureux hasard, ce vœu est voté le 01 avril, c'est à dire la veille du second rassemblement pontois. Malheureusement, ce n'est pas un gag.

5 Le vieux compteur met Linky KO

A son retour de vacances, Julien se rend compte, sans grande surprise, qu'Enedis, contrairement à ce qui lui était dit au téléphone n'a guère l'intention de « prendre en compte sa demande » pourtant simple : laisser tranquille son vieux compteur. En effet une lettre l'informe que les poseurs de GMV, des sous-traitants d'Enedis, passeront par son quartier fin novembre.

Un mois plus tard, en rentrant chez lui, il découvre qu'un poseur a joué au plus malin : si les barres métalliques l'ont bien empêché de retirer le vieux compteur, il a en revanche réussi à le débrancher et par une dérivation à installer un Linky au-dessus. Fin de l'histoire ?

Non car au mois de janvier, une autre surprise, plus heureuse l'attend. Les trolls (ou lutins, on ne sait toujours pas) anti-Linky sont revenus. Julien découvre que son vieux compteur a été rebranché. Quant au Linky, il a été enlevé et posé délicatement au sol et à sa place on a installé une plaque métallique, histoire que Linky, jeté par la porte, ne revienne pas par la fenêtre. Ne voulant pas être accusé de vol, Julien, avec le soutien du collectif Grenoble Anti-Linky et de nombreux amis s'introduit le 03 février 2017 dans un Conseil Métropolitain afin de remettre en main propre le Linky flambant neuf à son propriétaire légal, la Métropole de Grenoble tout en distribuant aux élus présents un tract expliquant pourquoi ils s'opposent au Linky.

V Un procès ?

Il faut attendre 10 mois pour qu'Enedis réagisse en envoyant à Julien une lettre bourrée d'inepties et d'absurdités qui se termine par une menace de procédure judiciaire si Julien ne « régularise » pas sa situation qui n'a « que trop duré ».

Cette menace repose essentiellement sur les constatations effectuées par un agent assermenté en mars. Depuis Enedis n'avait pas jugé nécessaire de signaler à Julien le passage de cet agent. Ce dernier a vu des choses incroyables en ouvrant la porte du placard. Ainsi il a noté « la présence d'un compteur électromécanique inconnu des services d'Enedis » et en a déduit qu'il pourrait y avoir vol d'énergie. Le compteur électromécanique qu'il qualifie d'inconnu des services d'Enedis est pourtant là depuis au moins vingt ans et Julien ayant toujours payé ses factures d'électricité ne peut guère être soupçonné de vol d'énergie. Quant au danger évoqué par des « installations », il ne s'agit tout bonnement que d'une remise en l'état antérieur à la pose du Linky, agrémenté de structures permettant la protection de son compteur. Julien a le droit de protéger son compteur comme le confirme le récent jugement de La Rochelle qui a donné raison à un habitant de l'île de Ré qui avait défendu son compteur contre un poseur qui tentait d'enlever les barres de protections installés devant. Ces protections ont été reconnues comme légitimes par le tribunal.(1)

Par ailleurs, les déclarations de Bernard Laurans, directeur régional de Bretagne Enedis, au micro de France Bleu Armorique : « Si un client refuse Linky, on n'ira pas outre sa volonté. Le client ne s'expose à rien, ni écart de traitement, ni amende, ni coûts facturés en plus » (2) nous invitent à penser qu'il est parfaitement anormal que les opposants au Linky soient forcés de barricader leur compteur pour qu'Enedis n'aille « pas outre leur volonté » et respecte enfin leur refus.

VI Enedis bat en retraite

Après réception de cette lettre lourde de menaces, Julien ne s'est pas démonté. Il a répondu point par point aux accusations invraisemblables d'Enedis dans une lettre en AR. Peu après, il a reçu un coup de fil d'Enedis, dont le ton s'était notablement radouci !

En effet, ces derniers ont enfin acté le refus de Julien d'avoir un Linky et lui ont proposé de poser un compteur de deuxième génération (blanc) et de mettre cela par écrit. Un pré rendez-vous sera pris à la mi-février pour se mettre d'accord sur ce qui va être fait. Enedis veut que soient enlevées les barres de protections installées par les trolls et lutins. Dans un premier temps, Julien a essayé d'expliquer que son seul souhait était de conserver son vieux compteur en parfait état de marche. Peine perdue. La bureaucratie d'Enedis, dans un exercice de style purement kafkaïen, semble dans l'incapacité d'admettre que ce compteur, administrativement débranché, fonctionne bien dans la réalité. Et pourtant il tourne.

Bien qu'attaché à son vieux compteur devenu au fil du temps une mini ZAD personnelle après avoir échappé miraculeusement à la destruction, Julien a considéré la proposition d'Enedis comme une belle victoire et l'a accepté comme telle. De fait, cette proposition fait tomber toutes les accusations judiciaires que brandissait Enedis dans sa lettre. Elle prouve que ces derniers redoutent la publicité négative qui pourrait leur être faite et préfèrent en finir avec cette histoire. Elle est surtout la démonstration que, même dans les conditions les plus défavorables (compteur sur le palier, en HLM), on peut résister au rouleau compresseur du binôme Etat/Enedis pour peu que l'on s'en donne les moyens et que l'on crée une dynamique de résistance commune. Car cette victoire, si elle réjouit Julien, est avant tout collective. Elle est celle de toutes celles et ceux qui se battent au quotidien contre Linky.

Pour autant, l'histoire n'est pas terminée. Enedis continue de réclamer à Julien près de 800 euros pour la venue de l'agent assermenté auxquels ne manqueront pas de s'ajouter les frais occasionnés par la découpe des barres de protection et la pose du nouveau compteur. Bien entendu, Julien refusera de déboursier le moindre centime pour des frais imputables uniquement à l'obstination d'Enedis et de ses sous-traitants.

Enfin la méfiance reste de rigueur, car la confiance en un groupe comme Enedis ne peut qu'être limitée et il s'agit d'être très attentif aux conditions dans lesquelles tout cela sera fait. C'est pourquoi Julien appelle d'ores et déjà ceux qui le souhaitent à venir le soutenir (et fêter cette victoire) en assistant à l'opération de pose du compteur non-Linky. Un apéro sur le palier pendant la pose est envisagé. Nous ne manquerons pas de communiquer l'adresse de Julien à ceux qui souhaiteraient être présents, lorsque nous aurons une date précise.

VII Soutien aux actes de résistances contre Linky

En relatant par le menu la lutte menée par Julien, grâce à ces nombreux soutiens, nous pensons que de nombreuses personnes pourront se reconnaître ou trouver plus d'assurance dans leur refus de Linky. Cette lutte légitime contre une décision imposée en dépit de tout bon sens, ni Enedis ni l'Etat ne veulent en entendre parler. En frappant judiciairement les communes qui s'opposent, les militants qui donnent temps et énergie comme Stéphane Lhomme (par le biais de l'UFC-Que Choisir (3), association de consommateur alliée d'Enedis) ou les simples habitants qui estiment que Linky ne passera pas par eux comme Julien (4), Enedis entend éteindre cette contestation qui la gêne dans la marche normale de ces affaires (Linky représente un très juteux marché, Enedis espérant tirer de gros bénéfices de la vente des données récoltées sur les habitudes de consommation de ces clients). Nous espérons que de plus en plus de personnes, à l'instar de Julien, refuseront de se soumettre à l'intrusion

d'objets comme Linky dans leur quotidien. Nous apporterons tout notre soutien à Julien dans ce nouvel épisode de son combat pour faire respecter son droit à refuser Linky.

Quelques opposants au Linky

(1) <http://enconscience.cd74.fr/2017/11/10/jugement-tribunal-de-rochelle-20062017-retraite-relaxe-de-violences-apres-expulse-technicien-linky/>

(2) <https://www.youtube.com/watch?v=BpE6eIE4XmQ>

(3) **Le partenariat avec Enedis dans le projet « Smart Grid SOLENN » à Lorient ne laisse peu de place au doute quand au parti pris de l'UFC Que Choisir concernant Linky** <https://www.lorient-agglo.bzh/en-actions/solemn/>

(4) **Un autre exemple de l'acharnement judiciaire à l'encontre des particuliers qui s'opposent aux poses de Linky ici** <http://www.radio-transparence.org/V2/wordpress/?p=7730>